



# Avec Michel Debré pour le avenir

**UN DÉPUTÉ SURNOMMÉ "PAPA DEBRÉ".** En 1963, la population de l'île croît trois fois plus vite que la moyenne nationale. Les jeunes iront repeupler la France, pense Debré. Dans le lot, des enfants arrachés à leurs parents, quasi-clandestinement.



20 ★VSD★ DU 1<sup>er</sup> AU 7 AOÛT 2002

# LES ENFANTS DÉPORTÉS DE LA RÉUNION

## CES DOCUMENTS QUI ACCABlent L'ÉTAT FRANÇAIS

Dans les années soixante, plus de 1 000 "pupilles" de l'île ont été transférés en métropole. "VSD", qui a dévoilé l'affaire il y a un an, exhume des archives inédites. Révélations sur ces convois initiés par Michel Debré.

Monsieur le Premier Ministre,

Par votre lettre n° 515 CM du 27 Juin 1968 vous avez, sous le paragraphe "migration", évoqué notamment le relèvement de l'envoi de jeunes pupilles réunionnais dans la Creuse et vous m'avez demandé de vous tenir informé de l'évolution de cet aspect particulier de notre politique sociale.

Milieu naturel étant placé dans des conditions psycho-social d'enfants ne surfont d'ailleurs, probablement pas à résoudre l'on met en avant pour les justifier.

Professeur Pierre DENCK

LES PREUVES D'UN PLAN À GRANDE ÉCHELLE. Conservées par la préfecture de la Réunion, ces 25 pièces (courriers et notes) étaient jusqu'alors inaccessibles.

DU 1<sup>er</sup> AU 7 AOÛT 2002 ★VSD★ 21

# LE PLAN PRÉVOIT "sans restriction aucune" un millier d'enfants en Creuse.

## "Exagéré", dit la Ddass de la Réunion en 1968.

« charters » d'enfants. Invouant la loi du 17 juillet 1978 - prévue pour assurer la transparence de l'action administrative -, VSD vient finalement d'obtenir de la préfecture de la Réunion la copie de vingt-cinq pièces, datées de 1966 à 1982. Leur lecture est édifiante. Des « contingents » d'enfants ont bien été constitués à grande échelle pour repeupler en métropole des départements ruraux désertiques. Malgré les difficultés relevées des premières années, le flux des arrivages - dans la Creuse, puis dans soixante-trois autres départements - a été maintenu coûte que coûte. Personne parmi les autorités compétentes - Ddass, préfectures ou

ministères - ne s'est préoccupé du devenir de ces enfants. Jusqu'en 1974, quand est créée à Montpellier une antenne chargée de suivre les placements... plus de dix ans après le début de l'opération.

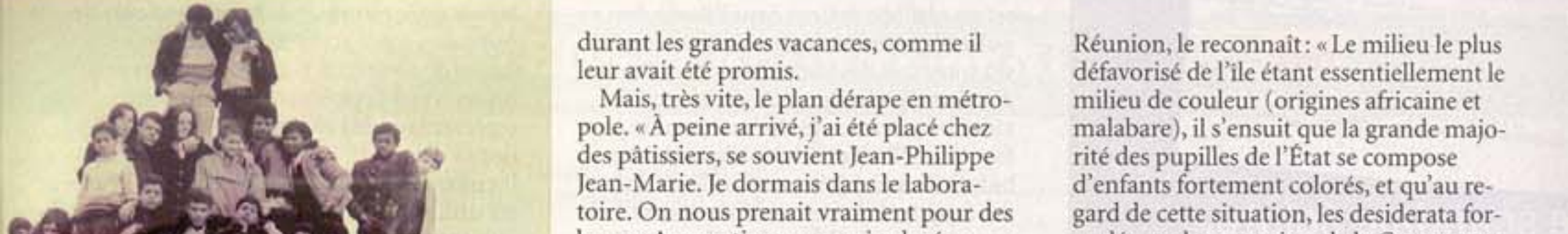
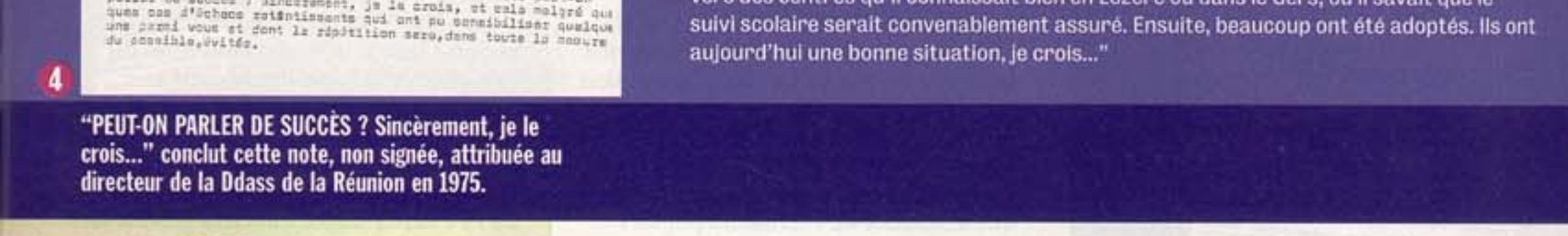
Ultime enseignement de ces archives, le plus cruel: en 1975, l'État connaissait l'ampleur du désastre. Pourtant n'a-t-on pas tenté de rapatrier ces petits exilés? Les deux fonctionnaires de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) envoyés en mission à la Réunion mi-juillet répondront peut-être à cette question. **UNE RÉSERVE DE MAIN-D'ŒUVRE.** En 1963, Michel Debré, ex-Premier ministre du

général de Gaulle devenu député de la Réunion, s'inquiète de la démographie galopante sur l'île. Sur 350 000 habitants, 52% ont moins de 20 ans. Les jeunes de plus de 15 ans sont donc occupés en masse dans une formation ou employé en emploi en métropole. Ils seront ouvriers, employés ou fonctionnaires. Parmi eux figurent, sous la tutelle de la Ddass, Convaincus par de bienveillantes assistantes sociales, les parents de ces « cas sociaux » signent d'un pouce trempé dans l'encrier une « autorisation de voyage » ou, pis, un « acte d'adoption ». Sans réaliser qu'ils ne reverront jamais leurs enfants, pas même

# Illettrés, les parents signent des actes d'abandon sans le savoir

PLACÉE À 8 ANS dans un foyer de l'île puis envoyée dans la Creuse, Marie-Josée Mussard (épouse Guinet) recherche une demi-sœur.

IL A RETROUVÉ SON ILE il y a un an. En réparation, Jean-Jacques Barbey réclame à l'État 1 milliard d'euros.



# Ils ont organisé l'opération

Deux personnages clés ont exécuté le plan concocté par les élus de l'île et les hauts fonctionnaires de l'État. Leur quasi-homonymie les a parfois fait confondre. Le premier, Jean Barthe, à la tête de la Ddass de la Réunion de 1963 à 1985, est aujourd'hui retraité dans le sud de la France. Interrogé par téléphone, il estime avoir agi dans l'intérêt des enfants. « Pour trois ou quatre cas créés, des centaines d'autres ont pas bien réussi », s'insurge-t-il. Muté dans la Creuse, en 1965, il affirme ne pas savoir comment la sélection des enfants était menée à la Réunion. Son épouse, Jacqueline Payet, une assistante sociale réunionnaise, a accompagné l'un des premiers "convois" à destination de Guéret. Elle refuse de s'exprimer sur cette période. Jean Barthe n'a-t-il obéi à une consigne en refusant net tout lien avec les familles d'origine? "Surement pas!" s'exclame-t-il. C'est contraire aux principes de l'aide sociale à l'enfance. Si j'avais su que le courrier était retourné, je n'aurais pas failli faire ça." Son supérieur, Robert Barthes, qui a pris le relais en 1985 à la Réunion, est décédé il y a un an. L'un de ses proches accepte de revenir sur les faits. "Il orientait les enfants vers des centres qu'il connaissait bien en Lozère ou dans le Gers, où il savait que le suivi scolaire serait convenablement assuré. Ensuite, beaucoup ont été adoptés. Ils ont aujourd'hui une bonne situation, je crois..."

# En 1975, pour la première fois, un haut représentant de l'État parle de déportation d'enfants

« toute possibilité de retour vers la Réunion » est à écarter. En 1966, année record, deux cent un enfants sont placés dans la Creuse et le Tarn. **SOUS LA PRESSION DE DEBRÉ.** Deux ans plus tard, le nombre de placements dans la Creuse, chute brutalement. Le 27 juin 1968, Michel Debré s'en inquiète (document 3). Robert Barthes, directeur de la Ddass de la Réunion, admet que le plan conçu par son prédécesseur, Jean Barthe, était un peu trop ambitieux. « Quelques-uns de ces enfants les plus âgés, écrit Robert Barthes, un brin placés en apprentissage artisanal ou agricole, ont posé certains problèmes d'adaptation, ce que M. Barthe, particulièrement averti des problèmes de l'enfance à la Réunion, ne pouvait normalement exagérer lorsqu'il a, lancé l'opération. » Muté de la Réunion vers la Creuse en 1965, Jean Barthe en est en effet la cheville ouvrière: il a mis en application cette politique et a lui-même réceptionné les premiers contingents (document 2). **DES ASSISTANTES SOCIALES ZÉLÉES.** À la Réunion, les services de la Ddass savent que le nombre de « véritables pupilles » est en réalité très limité sur l'île. Qu'importe, l'opération sera maintenue. Les assistantes sociales vont élargir leur champ d'action. Il ne s'agit plus seulement de vider les maisons de redressement et les foyers. Encore faut-il dénicher dans les bidonvilles d'autres gamins élevés dans des familles éclatées mais pas encore contrôlés par la Ddass. Jean-Jacques Barbey est l'un de ces recrutés de force. Comme lui, certains se souviennent de la « 2 CV camionnette grise » de l'assistante sociale devenue le chercher. « Une campagne de conviction auprès des adultes réunionnais ayant la charge de la garde des enfants est à mener sur place et de nombreux départements métropoli-

# Le scandale éclate, mais il est étouffé

En 1975, lors d'un contrôle dans un centre du Gers accueillant des enfants atteints de troubles psychiatriques, le ministre de la Santé découvre la pratique réunionnaise. Malgré cela, la pratique continue, jusqu'en 1976 au moins.



CONFIEE À UNE POUPONNIÈRE de l'île, DOMINIQUE AUCHER sera envoyée en France sans que sa mère en soit informée.

leurs propres problèmes ». L'explication semble convaincre. Les « convois » se poursuivent. Au nombre de quinze en 1974, comme en témoignent une note non signée (document 4), probablement rédigée par le médecin Jean Barthe. L'auteur y décrit au passage la « nature » du jeune Réunionnais: « réveur et nonchalant... »

En 1975, l'édifice se lézarde enfin. À la faveur d'un contrôle, des émissaires du ministère de la Santé découvrent avec stupeur la présence de pupilles réunionnais à l'« aérium » de Saint-Clar (Gers), un centre recevant des enfants atteints de troubles psychiatriques. Coup de général du Pr Pierre Denoix, directeur de santé de la Santé. Ce pionnier de la cancérologie française, mort en 1990, s'insurge avec force (documents 5, 6 et 7) contre ces pratiques. Pour la première fois, un haut représentant de l'État parle de « déportations » d'enfants. Son franc-parler choque. Il enfonce le clou. « Ce mot, conclut-il, a été utilisé par diverses instances désireuses de montrer leur émotion lorsqu'il est question de déplacement de jeunes qui, moins d'un placement en famille, et dehors d'un office d'adoption. »

Les anciens exilés sont de plus en plus nombreux à demander réparation à l'État. Seront-ils entendus? ■ **NATHALIE GILLOT**

\* VSD n° 1254, du 6 au 12 septembre 2001.

# Peut-on parler de succès? Sincèrement, je le crois...

«Peut-on parler de succès? Sincèrement, je le crois...» conclut cette note, non signée, attribuée au directeur de la Ddass de la Réunion en 1975.

